

Blois, le 18 janvier 2021

LE DEPARTEMENT AU CHEVET DU MONDE ASSOCIATIF



En 2020, la crise sanitaire a contraint 65% des associations loir-et-chériennes à cesser ou réduire considérablement leurs activités. 90 % d'entre-elles ont été obligées d'annuler ou de reporter un ou plusieurs événements. Certaines structures fragilisées sont dans des situations financières difficiles. Dans ce contexte, le département de Loir-et-Cher a décidé de mettre en place pour 2021 une aide exceptionnelle en direction des associations : le fonds d'appui et de relance pour la vie associative (FAREVA). Ce fonds est doté d'un montant de 200 000 €.

Le dispositif FAREVA est ouvert en priorité aux associations déjà accompagnées par le département de Loir-et-Cher pour compenser un déficit lié à l'impact de la crise sanitaire et maintenir les emplois éventuels au sein des structures.

Conditions d'éligibilité :

- Seules les associations loi 1901 sont éligibles. Les structures doivent avoir leur siège dans le Loir-et-Cher et justifier d'une existence juridique d'au moins deux ans.
- L'aide apportée est une subvention exceptionnelle de fonctionnement pouvant concerner le fonctionnement général de l'association.
- Une association ne peut bénéficier qu'une fois d'une aide FAREVA au titre de l'année 2021.

Le FAREVA peut être octroyé pour compenser partiellement un déficit. Soit l'association connaît une perte de recettes sur le dernier exercice pouvant mettre en péril son équilibre financier ; soit elle possède un niveau de trésorerie ne lui permettant pas d'absorber le déficit sur le dernier exercice. L'aide du département peut aller jusqu'à 20 000 € pour les associations ayant des salariés, et jusqu'à 10 000 € pour celles sans salarié.

Les demandes se font en ligne, à partir du mardi 19 janvier, sur services.departement41.fr

Tous les dossiers complets au 15 février 2021 seront soumis, après instruction, à la commission permanente du 15 mars 2021 ; les dossiers reçus après cette date seront examinés à la commission permanente d'octobre 2021, en fonction des crédits disponibles.

CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12